

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D067_230623

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
Passation d'une convention
Autorisation

L'université de Caen Normandie est implantée sur les 11 campus répartis sur 7 sites (Caen, Luc-sur-Mer, Cherbourg, Alençon, Vire, Saint-Lô, Lisieux) et comporte 12 composantes (Sciences, santé, IAE, STAPS...). Les formations qu'elle propose, et la recherche sur laquelle ces formations sont adossées, sont cohérentes avec les besoins socio-économiques du territoire. L'Université de Caen Normandie accueille chaque année plus

33 000 étudiants dont 2 800 étudiants internationaux. L'effectif de l'Université de Caen Normandie est de près de 2 700 dont 1 575 enseignants (1 066 enseignants-chercheurs et 509 enseignants 1er et 2nd degré).

Actuellement, l'Université souhaite renforcer les liens avec les collectivités territoriales et les entreprises par la mise en place de partenariats à travers notamment des stages, contrats d'apprentissages et insertion professionnelle des étudiants ainsi que la mise à disposition de l'expertise universitaire au service du développement local.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été sollicitée pour passer une convention de partenariat qui permettra aux Communes membres d'en bénéficier également si elles le souhaitent.

Cette convention a pour objet de définir le cadre général du partenariat autour de 3 domaines : l'enseignement avec notamment l'accueil de stagiaires et d'alternants, la recherche et la promotion de l'insertion professionnelle des étudiants.

Après avis favorable du Bureau en date du 9 juin 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention jointe, eu égard aux avantages qu'elle pourrait présenter notamment pour le recrutement d'alternants et de nouveaux collaborateurs.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention à conclure avec l'Université de Caen Normandie,

AUTORISE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président